

Parliamentary **Assembly** **Assemblée** parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Secrétariat de l'Assemblée

Carnet de bord

30 janvier 2007

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le vendredi 26 janvier 2007 à Strasbourg, sous la présidence de M. René van der Linden, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Suivi de la 1^{ère} Partie de la Session ordinaire de 2007 (Strasbourg, 22-26 janvier 2007) :**

i. Débat d'actualité sur « *la Cour européenne des Droits de l'Homme en péril: urgence pour la Russie de ratifier le Protocole n°14* » : a invité les Présidents de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme et de la Commission de suivi ou leurs représentants à se rendre dès que possible à Moscou afin d'entreprendre des consultations avec les commissions appropriées de la Douma d'Etat après avoir consulté la délégation parlementaire russe sur les modalités d'une telle visite;

ii. Résolution 1532 (2007) sur le « *Respect des obligations et des engagements de l'Arménie* » : est convenu d'observer les prochaines élections législatives en 2007 et l'élection présidentielle en 2008, sous réserve de la réception d'une invitation du parlement arménien ;

iii. Résolution 1533 (2007) sur la « *Situation actuelle au Kosovo* » : a demandé à la Commission des questions politiques de continuer à suivre cette question à la lumière des développements relatifs au futur statut du Kosovo ;

iv. Résolution 1535 (2007) sur les « *Menaces contre la vie et la liberté d'expression des journalistes* » : a demandé à la Commission de la culture, de la science et de l'éducation de présenter des propositions au Bureau sur le suivi à donner au paragraphe 14 de cette Résolution ;

- **Suivi de la visite du Président à Minsk (18-20 janvier 2007):** a endossé les propositions faites par le Président de l'Assemblée afin de promouvoir le respect des valeurs du Conseil de l'Europe au Bélarus, à condition que des mesures concrètes et tangibles soient entreprises en ce sens par les autorités du Bélarus;

- **Commission permanente (Paris, 16 mars 2007):** a pris note du projet d'ordre du jour;

- **2^{ème} partie de la session ordinaire de 2007 (Strasbourg, 16-20 avril 2007):** a adopté le projet d'ordre du jour;

- **Rapport sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie:**
 - i. a pris note d'une lettre de M. Kosachev sur ce point;
 - ii. a été informé de l'état d'avancement de la préparation du rapport et a confirmé sa décision de tenir un débat sur ce rapport au cours de la partie de session d'avril 2007, en principe le 18 avril ;
- **Renvois et transmissions aux commissions:** voir Annexe I ;
- **Elections :**
 - i. *Désignation des Présidents des commissions ad hoc du Bureau en charge d'observer les élections* : est convenu de remplacer le principe de roulement strict appliqué jusqu'à présent à la nomination des présidents des commissions ad hoc pour chaque élection par le principe selon lequel sur une période d'une année civile, ces postes soient répartis équitablement entre les groupes politiques mais pas nécessairement selon un ordre de roulement strict ;
 - ii. *Calendrier des élections pour 2007* : a pris note de la liste d'élections/référenda qui se tiendront en 2007 entrant dans les catégories mentionnées dans les lignes directrices révisées sur l'observation des élections par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
 - iii. *Elections législatives en Serbie (21 janvier 2007)* : a pris note d'un communiqué de presse publié par la mission internationale d'observation d'élections qui a observé ces élections ;
- **Suivi du 3ème Sommet :**
 - i. Comité de suivi du 3ème Sommet (CM-Suivi3) : a pris note de la prochaine participation des représentants de l'Assemblée aux travaux de ce comité ;
 - ii. Forum pour l'avenir de la démocratie :
 - a. a pris note des préparatifs du Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie qui se tiendra à Stockholm/Sigtuna (Suède) du 13 à 15 juin 2007, sur le thème «*Pouvoir et autonomisation (« empowerment ») – l'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme* »;
 - b. a décidé de constituer une commission ad hoc du Bureau afin de participer au Forum, présidée par M. Lindblad (Suède, PPE/DC) et composée des membres de la commission ad hoc sur le Forum pour l'avenir de la démocratie de la Commission des questions politiques et des membres des commissions concernées de l'Assemblée;
- **Reconstitution des commissions ad hoc du Bureau :**
 - i. *Commission ad hoc des Présidents des Groupes politiques (Comité des Présidents)* : a reconstitué cette commission ad hoc ;

ii. *Commission ad hoc pour la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Résolution 1416 (2005) sur le conflit du Haut-Karabakh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE* : a reconstitué cette commission ad hoc ;

- **Questions budgétaires:**

i. *Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2007*: afin de permettre à l'Assemblée de maintenir ses activités en 2007 à un niveau comparable à celui de 2006 ; a approuvé les propositions contenues dans le mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée ;

ii. *Proposition pour une répartition de l'allocation forfaitaire aux groupes politiques pour 2007* : a pris note du mémorandum préparé par le Secrétariat et a approuvé la répartition de l'allocation forfaitaire aux groupes politiques pour 2007 ;

- **Représentation institutionnelle de l'Assemblée Parlementaire en 2007**: a désigné les représentants pour 2007, sur la base des propositions du Président et des commissions compétentes, tels qu'ils figurent en Annexe II ;

- **Composition de la Commission de suivi**: a approuvé les nouveaux membres tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée : M. Berenyi (Slovaquie, PPE/DC) ; Mr Chelemendik (Slovaquie, GDE) ; M. Khalil (Italie, GUE) ; M. Sambevski (« l'ex-République yougoslave de Macédoine », PPE/DC) et M. Wita (Pologne, GDE) ;

- **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)** : a approuvé la liste de candidats au titre de la France à transmettre au Comité des Ministres :

- M. Xavier RONSIN
- M. Philippe GIRAUD
- Mme Marie-Thérèse LESUEUR DE GIVRY

- **Réunions en dehors de Strasbourg et de Paris** : a autorisé les réunions suivantes :

i. Commission des questions sociales, de la santé et de la famille : Berlin (Allemagne), 22-23 mars 2007 ;

ii. Sous-commission ad hoc et Commission des migrations, des réfugiés et de la population : Bruxelles (Belgique), 28 février (après-midi ; sous-commission ad hoc), 1-2 mars 2007 (plénière) ;

iii. Commission des migrations, des réfugiés et de la population : Corfou (Grèce), 10-11 mai 2007 ;

iv. Sous-commission pour le développement du tourisme (de la Commission des questions économiques et du développement) : Faro (Portugal), 17-18 mai 2007 ;

v. Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) : Skopje (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »), 14 mai 2007 ;

- **Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles:** en réponse à des invitations formelles, a pris les décisions suivantes :

i. M. MacShane (Royaume-Uni, SOC) : Assemblée Parlementaire de l'OTAN, Session de printemps, Madère (Portugal), 25-28 mai 2007 (sans frais pour l'Assemblée) ;

ii. M. Biberaj (Albanie, PPE/DC) : 2^{ème} session du Crans Montana Forum, Tirana (Albanie), 10-12 mai 2007 (sans frais pour l'Assemblée) ;

iii. Mme Vermot-Mangold (Suisse, SOC) et Mme Ruprecht (Allemagne, SOC) : réunion de l'UIP, New York (Etats-Unis), 1^{er} mars 2007 à l'occasion de la 51^{ème} réunion de la Commission de la condition de la femme ;

- **Visite d'un rapporteur :** suite à une demande de la Commission des questions politiques, a autorisé M. Mercan, rapporteur sur la « situation dans les républiques d'Asie centrale », à effectuer une visite d'information dans le cadre de la préparation de son rapport en Uzbekistan, au Tadjikistan, ainsi qu'au Turkménistan, dans le contexte de l'élection présidentielle qui se tiendra dans ce pays le 11 février 2007 ;

- **Accord de coopération avec le Parlement de la République du Kazakhstan:** a entendu une déclaration de M. Bizhanov, Président de la Commission des affaires internationales de la défense et de la sécurité du Sénat du parlement de la République du Kazakhstan, qui a présenté le rapport annuel sur les progrès réalisés dans la promotion des principes établis dans l'accord de coopération entre l'Assemblée et la République du Kazakhstan ;

- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente (22 janvier – 16 avril 2007):** a désigné M. José Vera Jardim (Portugal, SOC) comme rapporteur ;

- **Condamnation à mort des infirmières bulgares et du médecin palestinien en Libye:** a adopté une déclaration à ce sujet (voir Annexe III) ;

- **Rapport du groupe des sages sur l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme :** a décidé de transmettre ce rapport à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme afin d'obtenir ses vues, sans préjudice de l'avis que pourra formuler l'Assemblée à un stade ultérieur ;

- **Conférence sur la dimension parlementaire de l'observation des élections : mise en œuvre des normes communes (Strasbourg, 15-16 février 2007) :** a pris note du projet de programme révisé de la conférence ;

- **Candidats à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de Malte :**

i. a pris note de l'avis de la Commission du règlement et des immunités concernant la proposition de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme ;

ii. à la lumière de cet avis et de la décision du Bureau du 15 décembre 2006, est convenu de renvoyer cette question à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport et à la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour avis ;

iii. a été informé que le Président enverrait une lettre aux autorités maltaises rappelant que la liste des candidats pour le poste de juge à la CEDH au titre de Malte n'incluait pas au moins un candidat appartenant au sexe sous-représenté à la Cour et par conséquent ne remplissait pas les critères établis dans la Résolution 1366 (2004) de l'Assemblée, telle que modifiée par la Résolution 1426 (2005) ;

- ***Date et lieu de la prochaine réunion*** : a décidé de tenir la réunion suivante :
- . Paris, jeudi 15 mars 2007 à 15h00.

Kjell Torbiörn/Alexandra Alléon

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée
Secrétariat de l'Assemblée
Secrétaires des Délégations Nationales et Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée
Observateurs de l'Assemblée
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes du Conseil de l'Europe



ANNEXE I

Saisines et transmissions aux commissions

Le Bureau a approuvé les renvois et les modifications de renvois suivants, sous réserve de leur ratification par l'Assemblée :

A. RENVOIS EN COMMISSIONS

1. **Doc. 11121**
Proposition de résolution présentée par M. Grachev et plusieurs de ses collègues
Empêcher les métaux radioactifs de quitter la zone de Tchernobyl, à la commission des questions économiques et du développement et à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, *pour information*
2. **Doc. 11067**
Proposition de résolution présentée par Mme Bemelsmans-Vedec et plusieurs de ses collègues
Candidats à la Cour européenne des Droits de l'Homme, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour avis*

B. DEMANDES DE PROLONGATION DE RENVOIS

1. **Doc. 10248**
Proposition de résolution présentée par M. Mooney et plusieurs de ses collègues
Respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme
Renvoi n° 2995 du 7 septembre 2004 – validité: 31 janvier 2007, prolongation jusqu'au 30 juin 2007
2. **Doc. 10448**
Proposition de résolution présentée par M. Wilkinson et plusieurs de ses collègues
La création de centres de transit en dehors de l'Union européenne
Renvoi n° 3059 du 18 mars 2005 – validité : 18 mars 2007, prolongation jusqu'au 31 décembre 2007.
3. **Doc. 10180**
Proposition de résolution présentée par M. Holovaty et plusieurs de ses collègues
L'expression "principe of the rule of law"
Renvoi n° 2998 du 7 septembre 2004 – validité: 31 mars 2007, prolongation jusqu'au 30 juin 2007.



ANNEXE II

Représentation institutionnelle de l'Assemblée Parlementaire en 2007:

. Commission européenne pour la démocratie par le droit – Commission de Venise : M. Mota Amaral (PPE/DC) et M. Jurgens (SOC, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme) ;

. Conseil des élections démocratiques (de la Commission de Venise) : Mme Durrieu (SOC, Commission des questions politiques), M. Gross (SOC, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme) et M. Van den Brande (PPE/DC Commission de suivi) et en tant que suppléants : Mme Severinsen (ADLE, Commission des questions politiques), Mme Batet (SOC, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme) et M. Zingeris (GDE, Commission de suivi) ;

. Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales – Centre Nord-Sud : un représentant de l'ADLE et M. Sasi (PPE/DC, Commission des questions économiques et du développement) ;

. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI : M. Szabo (SOC, Commission des questions politiques), M. Cilevics (SOC, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme) et M. Pollozhani (ADLE, Commission de la culture, de la science et de l'éducation) ;

. Conseil consultatif pour le Forum pour l'avenir de la démocratie : Président de la Commission des questions politiques et le Président de la sous-commission ad hoc sur le Forum pour l'avenir de la démocratie (selon disponibilité) ;

. Groupe de haut niveau chargé d'examiner les suites à donner au rapport Juncker: le Président de l'Assemblée, ou son représentant ;

. Groupe d'états contre la corruption – GRECO : M. Bartumeu Cassany (SOC, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme) ;

. Commission européenne pour l'efficacité de la justice – CEPEJ : M. Hunault (GDE, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme), sur demande du Président de l'Assemblée;

. Comité des œuvres d'art du Conseil de l'Europe : M. Legendre (PPE/DC, Président de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation) et M. O'Hara (SOC, Rapporteur sur le Prix du Musée) ;

. Fédération paneuropéenne du patrimoine – Europa Nostra : M. Zingeris (GDE, Commission de la culture de la science et de l'éducation) ;



ANNEXE III

Déclaration du Bureau de l'APCE sur la condamnation à mort des infirmières bulgares et du médecin palestinien

Strasbourg, 26.01.2007 – Le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), réuni aujourd'hui à Strasbourg, a approuvé la déclaration suivante :

« Le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe partage la profonde consternation exprimée par son Président, René van der Linden, lorsque la nouvelle condamnation à mort des infirmières bulgares et du médecin palestinien a été prononcée par un tribunal libyen le 19 décembre 2006.

Cette condamnation est d'autant plus scandaleuse qu'elle a été prononcée à la suite d'un nouveau procès des infirmières et du médecin – accusés d'avoir volontairement inoculé le virus VIH à quelque 426 enfants – lequel est tout autant entaché d'irrégularités que le procès initial, annulé en décembre 2005 par la Cour suprême.

Le procès était compromis d'avance et se fondait de toute évidence sur des considérations politiques, puisque le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi avait déclaré que les infirmières et le médecin étaient coupables avant même l'ouverture du procès.

Cette condamnation bafoue les exigences élémentaires d'un procès équitable car les témoignages ont été obtenus sous la torture.

Le Bureau demande instamment aux autorités libyennes de libérer les infirmières et le médecin qui, selon des preuves concluantes apportées par des experts internationaux de renom, sont innocents.

Dans le cas où le recours formé par les infirmières et le médecin devait néanmoins être instruit devant la Cour suprême, le Bureau prie instamment les autorités de faire en sorte que la procédure soit menée conformément aux exigences élémentaires d'un procès équitable, notamment dans le plein respect des droits de la défense, et que cette procédure se déroule dans les plus brefs délais.

Le Bureau rappelle la position adoptée par l'Assemblée parlementaire dans cette affaire (Recommandation 1726(2005)) et, au-delà du caractère inacceptable de ce procès, réaffirme sa complète opposition à la peine capitale.

Le Bureau rappelle son émotion devant le sort tragique des enfants victimes du virus du sida et exprime une nouvelle fois sa compassion et sa solidarité avec leurs familles. Il soutient avec force les efforts déployés par la communauté internationale, y compris l'offre récente faite par les autorités espagnoles en vue de prodiguer des soins médicaux et toute autre forme d'assistance à ces enfants ».